

Couffé - Info

BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

n° 323 - avril-mai 2018

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE LES ENFANTS AUSSI PASSENT LEUR PERMIS !



P. 7 :
Compteurs Linky

P. 8-9 :
La nouvelle bibliothèque !



En couverture de ce numéro :

Sécurité routière

Une semaine de sécurité routière est fixée du 16 au 20 avril prochain dans les deux écoles de la commune permettant aux enfants des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de passer respectivement leurs permis piétons et internet. Ces examens seront assurés par la gendarmerie nationale.

N'hésitez pas les enfants ! Promenez-vous dans le bourg avec vos parents pour vous exercer en situation réelle, reproduisez ce que vous avez appris dans vos classes respectives, ensuite vous pourrez vous servir de vos connaissances pendant les vacances scolaires...

Sylvie LECOMTE, conseiller délégué à la sécurité routière.



Vie municipale



Compte-rendu du Conseil municipal du 15 février 2018

Les comptes rendus sont
disponibles dans leur
intégralité sur le site
Internet de la commune
www.couffe.fr
Retrouvez ici les résumés.

Présents : Mme Josiane BOIZIAU, M. Rémy BOURCIER, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Dominique NAUD, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON, M. Éric SOULARD.

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Magali JAHAN donne pouvoir à M. Anthony GARNIER, Mme Patricia LEBOSSE donne pouvoir à Mme Géraldine MOREAU, Mme Sylvie LECOMTE donne pouvoir à Mme Martine CORABOEUF.

Tarifs Salle ALTHÉA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs de la salle Althéa :

- **associations de Couffé** : spectacle = 8% sur le produit des entrées. Pas de changement de tarif pour les associations de la commune sauf pour la caution, elle est portée à 500 € et doit être versée à la réservation avec la convention. Cette dernière sera encaissée si le décompte des entrées n'est pas envoyé à la mairie dans un délai d'un mois après le dernier spectacle.
- **associations ou organismes extérieurs** :
 - ✓ 100 € par journée de répétition ou d'installation technique ;
 - ✓ 150 € par journée de spectacle.

La caution est portée à 1 000 €. Elle doit être versée à la réservation avec la convention.

La salle est louée en bon état et doit être restituée en bon état. Les services techniques passeront après la location afin de vérifier l'état général.

En cas de soucis lors de la prise de location, l'association doit en avertir la mairie. Si aucune déclaration n'est faite, la salle est par défaut en bon état.

Instauration du Compte Épargne Temps (CET)

Suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Loire-Atlantique en date du 26 janvier 2018, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention et 17 voix pour, fixe les modalités d'application du compte épargne temps (CET) au bénéfice des agents territoriaux à compter du 15 février 2018 dans la collectivité.

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ainsi que les enseignants artistiques ne peuvent en bénéficier. L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la suppression à compter du 15 février 2018, d'un emploi permanent à

temps non complet (10,23 heures soit 10h14mn hebdomadaires) d'adjoint technique et la création à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (06,50 heures soit 06h30mn hebdomadaires) d'adjoint technique.

Approbation du programme de travaux mairie et demande de subvention dont DETR 2018

Dans le cadre de la préparation du budget 2018, des devis ont été demandés pour les travaux du bâtiment de la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention et 18 voix pour, approuve le programme de travaux mairie pouvant être étalé sur plusieurs exercices budgétaires, afin d'autoriser le maire à solliciter, auprès de l'État, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2018 pour la réalisation des travaux mairie, au taux maximum et de solliciter toute autre subvention publique ou privée autorisée par la loi, au taux maximum.

Vie municipale

Réseau de lecture publique : convention de remboursement de frais entre la COMPA et la commune de Couffé

Le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la COMPA en matière de « création et gestion du réseau de lecture publique » à l'occasion de sa séance du 19 octobre 2017.

Il a été décidé, d'un commun accord entre la COMPA et les communes, que les bâtiments (ou partie de bâtiments) consacrés à la lecture publique demeureront propriétés des communes.

Dans ce cadre, il est prévu que la COMPA signe avec les communes des conventions d'utilisation des bâtiments. Le paiement des charges d'entretien courant par la COMPA est effectué par remboursement de la COMPA aux communes.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation de la bibliothèque et prévoit les conditions de remboursement des frais engagés par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 3 abstentions et 16 voix pour approuve la convention et autorise le maire à signer cette convention, sous réserve de la prise en compte des observations faites lors du débat.

Éclairage public (traversée du bourg)

Des essais d'éclairage alternatif (un lampadaire sur deux allumé en moyenne) ont été réalisés sur la RD21 (traversée du bourg) afin de diminuer les points lumineux qui sont au-delà des normes et de faire ainsi des économies d'énergie. Ces essais ont été concluants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 1 abstention et 18 voix pour, maintient de façon définitive l'éclairage alternatif sur la RD21.

Prime à la capture des ragondins et les rats musqués 2018

Selon l'arrêté interministériel du 6 avril 2007, les ragondins et les rats musqués sont des animaux nuisibles dont la lutte est obligatoire au titre de la protection des végétaux.

Un arrêté préfectoral annuel rend encore obligatoire la lutte collective contre le ragondin et le rat musqué dans le département de la Loire-Atlantique.

Au vu des dégâts causés et susceptibles d'être causés par ces animaux et les risques liés à la santé publique des animaux et de l'homme, la lutte collective sur la commune de Couffé est fortement recommandée. La COMPA propose d'harmoniser le montant de la prime de capture sur le territoire de l'intercommunalité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la prime à 3 €.

Approbation de l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la COMPA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'accord local de répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis de la façon suivante :

- ANCENIS 6 conseillers
- COUFFÉ 2 conseillers
- INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE 2 conseillers

- JOUÉ-SUR-ERDRE 2 conseillers
- LA-ROCHE-BLANCHE 1 conseiller
- LE CELLIER 3 conseillers
- LE PIN 1 conseiller
- LIGNÉ 4 conseillers
- LOIREAUXENCE 6 conseillers
- MÉSANGER 4 conseillers
- MONTRELAIS 1 conseiller
- MOUZEIL 2 conseillers
- OUDON 3 conseillers
- PANNECÉ 2 conseillers
- POUILLÉ-LES-COTEAUX 1 conseiller
- RIAILLÉ 2 conseillers
- SAINT-GÉRÉON 2 conseillers
- TEILLÉ 2 conseillers
- TRANS-SUR-ERDRE 1 conseiller
- VAIR-SUR-LOIRE 4 conseillers
- VALLONS-DE-L'ERDRE 6 conseillers

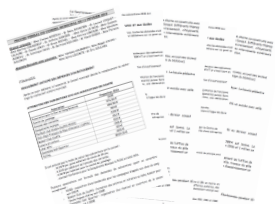
Choix du nom de la nouvelle bibliothèque

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le choix de la population.

« La Forge aux Livres » est le nom retenu pour la nouvelle bibliothèque.

Commissions / Comités / Intercommunalité

Conseil communautaire de la COMPA du 08 février 2018 : motion de soutien aux EHPAD et subvention pour le forum des métiers.



Compte-rendu du Conseil municipal du 8 mars 2018

Présents : Mme Josiane BOIZIAU, M. Rémy BOURCIER, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Patricia LEBOSSÉ, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON.

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Géraldine MOREAU donne pouvoir à Mme Sylvie LE MOAL, M. Dominique NAUD donne pouvoir à M. Pascal ROBIN, M. Éric SOULARD donne pouvoir à Mme Martine CORABOEUF.

Absente : Mme Magali JAHAN.

suite →

Vie municipale

Budgets : approbation des comptes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes suivants :

- budget principal : compte de gestion 2017 et compte administratif 2017 ;
- budget annexe logements locatifs : compte de gestion 2017 et compte administratif 2017.

Vote des subventions 2018

Associations locales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les subventions 2018 aux associations locales :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2018
Loisirs et culture	1 300,00
Amicale des Combattants	100,00
Comité de jumelage	1 007,20
Amicale des retraités	847,90
Conquérante musique	910,00
Football Club Oudon-Couffé (FCOC)	2 100,00
Club Alpin français (CAFP)	500,00
Basket club couffé	924,00
L'Art à Tatouille	200,00
CLAF	2 500,00
TOTAL	10 389,10

Associations extérieures

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les subventions 2018 aux associations extérieures :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2018
Souvenir français	65,00
L'outil en main	100,00
TOTAL	165,00

Vote des participations et subventions 2018 aux écoles

- **Participation communale 2018 pour fournitures et livres scolaires** : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité, pour l'année 2018, aux deux écoles de la commune une participation au titre des fournitures et livres scolaires :

✓ **École Hugues-Aufray** :
52,50 € x 185 élèves = 9 712,50 €

✓ **École Saint-Joseph** :
52,50 € x 183 élèves = 9 607,50 €

- **Participation 2018 aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Joseph en contrat d'association** : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité, pour l'année 2018, une participation aux frais de fonctionnement de l'École primaire privée mixte Saint-Joseph de Couffé d'un montant de 643,00 € par élève domicilié sur la commune au cours de l'année 2018.

- **Participation 2018 livres bibliothèque et prix littéraires école publique Hugues-Aufray** : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité, pour l'année 2018, une participation de 450,00 € à l'école Hugues-Aufray pour l'achat de livres de bibliothèque et 450,00 € pour les prix littéraires.

- **Participation communale 2018 fournitures administratives école publique Hugues-Aufray** : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité, pour l'année 2018, une participation de 1 200,00 € à l'école Hugues-Aufray, pour les dépenses de fournitures administratives.

- **Participation communale animation pédagogique et sortie scolaire** : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité, pour l'année 2018, les subventions suivantes aux deux écoles de la commune :

✓ **Sortie scolaire** :

* **École Hugues-Aufray** :
17,50 € X 185 élèves = 3 237,50 €

* **École Saint-Joseph** :
17,50€ X 183 élèves = 3 202,50 €

✓ **Animations pédagogiques** :

* **École Hugues-Aufray** : 450,00€

* **École Saint-Joseph** : 450,00€

Vote de l'enveloppe 2018 attribuée pour la formation des élus

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à l'unanimité, dans le cadre de la préparation du budget 2018, une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 246,00 € pour la formation des élus municipaux, soit 2,00 % des indemnités de fonction des élus municipaux, augmenté du solde de 2017 (1 046,00 €).

Vote de la subvention d'équilibre 2018 du budget du CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 4 abstentions et 14 voix pour, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3 300,00 €.

Admissions en non-valeur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur pour créances éteintes le montant de 1 859,76 € sur le budget annexe « logements locatifs » 2018.

Vote de la fiscalité locale 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les nouveaux taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation taux de 18,38 %
- Taxe foncière bâtie taux de 18,39 %
- Taxe foncière non bâtie ... taux de 42,36 %

Actualisation et vote des tarifs communaux

Les tarifs concernant les demandes d'associations et organismes extérieurs pour les salles seront étudiés et présentés au Conseil municipal.

Le détail des tarifs est consultable en mairie et sur le site Internet de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs concernant :

- l'occupation du domaine public, les travaux de reproduction de documents, le cimetière, les locations de salle, les équipements et le matériel communal, la vente de bois et l'aménagement de voirie.

Vie municipale

- le restaurant scolaire : tarifs des repas pour les périodes scolaires, mercredis et vacances scolaires :



Commissions / Comités

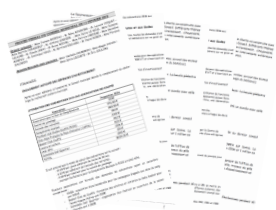
Restaurant scolaire

La commission a choisi de proposer l'augmentation de 1,5% sur la totalité des repas facturés.

Malgré cette augmentation le reste à charge de la commune est de 67 610 € soit 1,60 € par repas.

En 2016, le coût restant à la charge de la commune avant la mise en place des quotients était de 1,98 € par repas.

Tranche	Tarif 2018	Tarif repas majoré (majoration de 1.80€)	Tarif repas 1/2 tarif	Tarif repas 1/2 tarif majoré (majoration de 1.80€)
< 550	3.15 €	4.97 €	1.57 €	3.40 €
551 à 700	3.55 €	5.38 €	1.78 €	3.60 €
701 à 850	3.70 €	5.53 €	1.85 €	3.68 €
851 à 1000	3.86 €	5.68 €	1.93 €	3.76 €
1001 à 1150	3.91 €	5.73 €	1.95 €	3.78 €
1151 à 1300	3.96 €	5.79 €	1.98 €	3.81 €
1301 à 1450	4.01 €	5.84 €	2.00 €	3.83 €
> 1451	4.06 €	5.89 €	2.03 €	3.86 €



Compte-rendu du Conseil municipal extraordinaire du 15 mars 2018

Présents : M. Rémy BOURCIER, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, M. Eric SOULARD.

Absents excusés avec pouvoirs : Josiane BOIZIAU donne pouvoir à Laurent COQUET, Nathalie COURGEON donne pouvoir à Sylvie LECOMTE ; Patricia LEBOSSE donne pouvoir à Sylvie LE MOAL ; Dominique NAUD donne pouvoir à Martine CORABOEUF ; Florence SALOMON donne pouvoir à Suzanne LELAURE.

Projet de création d'une commune nouvelle

A l'initiative des maires des quatre communes constituant l'ancien canton de Ligné, une réunion d'information a été organisée au Préambule le samedi 27 janvier à l'intention de tous les conseillers municipaux de ces communes.

Le cabinet KPMG a fait une présentation de la démarche préalable à la création d'une commune nouvelle, des enjeux, des avantages et des difficultés, des changements à opérer pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance, la gestion du personnel, la politique fiscale, les tarifs, etc.

Il a également mis en évidence les questions que les élus doivent se poser :

- ✓ une commune nouvelle, pourquoi ou pourquoi pas ?
- ✓ une commune nouvelle, à combien ?
- ✓ une commune nouvelle, quand ?

A l'issue de cette présentation, il a été convenu que chaque Conseil municipal se positionne sur ces différents points.

Considérant l'importance des enjeux pour Couffé, le Conseil municipal, par un vote à bulletin secret :

- ✓ est favorable à l'engagement d'une étude de faisabilité ayant pour finalité la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Couffé, Le Cellier, Ligné, Mouzeil, ou certaines de ces communes, par 14 voix pour, 4 voix contre et 1 blanc ;

- ✓ souhaite, si cette création est envisagée, qu'elle puisse intervenir dès l'année 2019, soit un an avant les prochaines élections municipales, par 14 voix pour et 5 blancs.



**Prochaines réunions
de Conseil municipal à 20h,
les jeudis 10 avril et 17 mai**

Vie municipale

Les T.A.M.

Les activités de la période 3 !

L'activité théâtre, terrain d'apprentissage de l'imagination des enfants, fut un véritable laboratoire d'expériences artistiques.

Les enfants ont eu un réel plaisir à jouer la comédie, ils ont pris confiance en eux et ont laissé libre cours à leur imagination. En fin de période, ils ont fait découvrir leurs pièces sous forme de spectacle.

Pendant ce temps-là, une équipe d'artistes participait à la décoration de la future bibliothèque de Couffé (ouverture prochaine). Création d'œuvres avec différentes techniques artistiques autour du livre, pliages, papiers mâchés, sculptures.

La troupe du cirque des TAM a pendant quelques instants foulé la piste aux étoiles en découvrant et en pratiquant jonglerie, sketches de clown et en se mettant dans la peau d'un équilibriste.

Ce début d'année commence sur les chapeaux de roues et la suite promet aussi de belles découvertes pour les enfants !



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à venir me rencontrer. Je suis présent à la mairie, entre 10h et 11h tous les matins avant les TAM. Vous pouvez également me contacter par téléphone ou par mail.



Coordinateur TAM - Lucien CARIOU

Contact : 02 40 96 50 05

coordonateuram@couffe.fr

Conseil communal des enfants



Course d'orientation le 26 mai 2018

Nous allons organiser la course d'orientation le 26 mai à 14h30 autour de l'étang, avec la participation des assos et du foyer de jeunes, ce en lien avec le PEDT de la commune sur le bien-être des enfants.

Nous ferons les affiches le vendredi 20 avril.

Les habitants sont invités à venir nombreux y participer !



Venez en famille, et ne perdez pas le Nord !

Projet d'un jardin communal partagé



Des fruits, des légumes, des fleurs, des herbes aromatiques.....Mmmm !

Malo et Maxence sont nommés responsables du jardin.

Nous avons rappelé aux enfants que le jardin doit être bien entretenu, arrosé, nettoyé, etc. Nous allons associer la bibliothèque et le foyer des jeunes à notre projet.

Les habitants de la commune pourront se servir et remettre des graines ou des plants.

Le conseil d'enfants ainsi que Pascal et Mélanie sont favorables à son implantation devant la bibliothèque.

Les agents techniques se chargeront d'apporter de la terre et de poser la bâche.

Nous devons trouver une personne pour la fabrication des carrés.

Nous recherchons pour ce projet du petit matériel de jardin (pelle, râteau, arrosoir...), ainsi qu'un bénévole qui serait disposé à nous donner des conseils pour l'organisation de ce jardin (associations des légumes avec des fleurs, astuces naturelles contre les maladies et plein d'autres idées).

Si vous souhaitez nous apporter du matériel, vous pouvez le déposer en mairie.

Les personnes intéressées pour être bénévoles sont invitées à envoyer un mail à Sylvie LE MOAL (sylvie.lm63@gmail.com) ou lui demander un rendez-vous en mairie en laissant leur coordonnées.

Les enfants vous remercient par avance de votre aide.

Le compteur Linky : on vous dit tout !

Le compteur Linky, c'est quoi ? Le compteur Linky est un compteur d'électricité de nouvelle génération. Un compteur de la même taille que celui que vous avez actuellement chez vous, et qui utilisera les mêmes branchements. La différence ? Grâce à ses caractéristiques techniques, le compteur Linky rend possible la mise en place de nouveaux services, accessibles à tous.

La pose du compteur est-elle obligatoire ? Oui, il est indispensable et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. En cas d'obstruction persistante à son changement, vous serez soumis à un « relevé spécial » payant au moins une fois par an. De même, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.

Suis-je propriétaire du compteur ? Non, ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas. Pour réaliser sa mission de service public, et comme il est écrit dans votre contrat d'électricité, Enedis doit avoir accès à ce dispositif de comptage.

Mes avantages avec le compteur Linky : relevé automatique de ma consommation ; avoir accès à de nouvelles offres ; adapter la puissance de mon compteur ; mieux maîtriser ma consommation ; emménager en toute simplicité.

Votre espace personnel sur le site www.enedis.fr/Linky. Pour maîtriser votre demande d'électricité, suivez vos consommations au sein de votre espace personnel en accédant à : vos consommations jour par jour, l'historique de vos consommations, des comparaisons. Le projet de généralisation du compteur Linky est financièrement équilibré : les gains engendrés par le nouveau compteur (diminution des pertes et des interventions) viendront couvrir les dépenses engagées par Enedis. La pose du compteur ne coûtera rien au client.



Commémoration du 8 mai

Rassemblement avec les drapeaux, **le mardi 8 mai 2018 à 10h45 sur le parking de la mairie à Couffé.**

Participation de l'Amicale des combattants de Couffé avec marche en direction du cimetière et de son monument aux morts, accompagnés de la Conquérante Musique de Couffé.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie dans la salle de la mairie.

Vous êtes tous conviés à cette commémoration. Les enfants sont également les bienvenus.

16 ans = recensement à la JDC

Le recensement à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire **dès 16 ans** pour effectuer la journée d'appel de préparation à la défense.



Les garçons et filles nés en **2002** doivent se présenter en mairie, à partir de leur date anniversaire, munis de leur carte d'identité, livret de famille des parents et, éventuellement, copie du document justifiant la nationalité française.

Retrouvez tous les renseignements sur le parcours citoyenneté et la JDC sur www.defense.gouv.fr

Chenille processionnaire du chêne, la campagne de lutte 2018

Cette année encore, POLLENIZ 44 (ex FDGDON44, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) va organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du chêne.

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du chêne occasionnent également des dégâts aux arbres : défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique... En mai et juin, nous interviendrons chez les particuliers préalablement inscrits auprès de leur mairie (lutte collective) et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des chenilles. Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (Bacille de Thuringe), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention doivent s'inscrire auprès de leur mairie **avant le 27 avril 2018**. Une fiche d'information précisant le coût du traitement leur sera remise lors de l'inscription. **(Pour la chenille processionnaire du pin qui se traite à l'automne, voir le prochain Couffé-Info).**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter POLLENIZ 44 au **02 40 36 83 03** ou consulter notre site www.polleniz.fr

Nouveau sur la commune :

→ **AIDE A LA PERSONNE :** Carine GERMAINE aide-soignante (aide aux personnes à domicile : service à la personne, aide aux aidants, garde d'enfants, services ménagers) -T. 06 25 46 66 90 - E-mail : carine.paco@hotmail.fr

Vie municipale



Du côté de la bibliothèque...



La Forge aux livres se prépare... l'ancienne bibliothèque ferme ses portes...

Le vote pour le nom de la future bibliothèque a pris fin le 12 février et vous avez été 109 à voter, le résultat du vote est le suivant :

- ✓ La Forge aux livres 46 voix
- ✓ Le Hâvre des mots 39 voix
- ✓ La Magie des Livres 24 voix

Merci à tous les participants et rendez-vous le mercredi 16 mai pour l'ouverture de La Forge aux livres !

Afin d'organiser le déménagement, d'emménager et de préparer l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, la bibliothèque sera fermée du 1^{er} avril au 15 mai inclus.

Comment faire pendant cette période de fermeture ?

Les 26 autres bibliothèques du réseau Biblio'fil restent ouvertes et à votre service ! **Vous pouvez rendre, emprunter et réserver des documents dans toutes les autres bibliothèques du réseau.**

Pour avoir les horaires de toutes les bibliothèques, gérer votre compte lecteur (réservations, prolongations...), et connaître les animations proposées dans les autres bibliothèques : rendez-vous sur le site Biblio'fil <http://bibliofil.pays-ancenis.fr/>

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour rendre vos documents, à partir du 3 avril, vous pourrez les déposer en mairie. Mélanie viendra régulièrement les récupérer pour les passer en retour sur votre compte.

Voici les horaires des 5 bibliothèques les plus proches :



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		matin après-midi	matin après-midi	matin après-midi	matin après-midi	matin après-midi	
Ancenis		14h-18h	10h-18h	10h-13h	14h-18h	10h-18h	
Ligné			10h-12h30		10h-12h	16h-18h30	10h-12h
Le Cellier		16h-18h30	10h30-13h	16h-18h30	16h-18h30	10h30-13h	15h-17h
Oudon			10h-12h30			10h-12h30	10h-12h
Mouzeil		16h-17h30				10h30-12h30	10h30-12h

La Forge aux livres ouvrira le 16 mai : une animation par semaine le premier mois

Pour fêter l'ouverture, entre le 16 mai et le 16 juin, l'équipe de la bibliothèque et la COMPA vous ont concocté un programme d'animations riche et varié. Chaque semaine, un rendez-vous sera prévu.

Les animations du mois de mai :

* **ouverture le 16 mai à 15h : surprises préparées par l'équipe de la bibliothèque...**

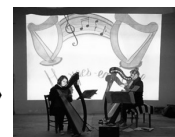
* **vendredi 18 mai de 17h30 à 18h30 (tout public) : intermède musical avec le duo « Harpes-en-ciel ».** Les harpistes Audrey Joubard et Hélène Cottreau viendront créer une ambiance musicale dans la bibliothèque.

* **samedi 19 mai, entre 10h et 12h (tout public, dès 3 ans) : « Livres en scène »** par la conteuse **Dominique Posca**. Animation en continu entre 10h et 12h, venez vous installer avec vos enfants pour 15 minutes, 30 minutes ou plus pour des pauses lectures pleines d'humour, de poésie grâce au talent de la conteuse Dominique Posca.



* **vendredi 25 mai, 10h : une séance de Petitpatapons spéciale avec un raconte-tapis !** (pour les 0-3 ans)

* **dimanche 27 mai, 11h-12h30 (tout public) : apéro-concert avec le duo « Harpes-en ciel »**



La suite du programme d'animations sera dévoilée dans le prochain Couffé-Info et également sur des affiches et des flyers disposées dans les lieux clés de Couffé, fin avril.

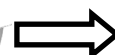
Réouverture à Couffé le mercredi 16 mai - HORAIRES :



Mercredi de 15 h 00 à 17 h 30
Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
Samedi de 10 h 00 à 12 h 00
Dimanche de 11 h 00 à 12 h 30

Pour tous renseignements (animations, bénévolat, inscriptions...) contactez **Mélanie Roussety-Guégan** responsable de la bibliothèque par le site : bibliofil.pays-ancenis.fr / rubrique « nous contacter » ou par téléphone au : **02 40 96 37 28**

Inauguration



Vie municipale

INAUGURATION DE LA FORGE AUX LIVRES

Samedi 2 juin 2018, 10h (rendez-vous sur le parking des écoles)



Tout au long du parcours, vous découvrirez de drôles de totems, réalisés par les élèves des deux écoles et les jeunes du foyer : ces totems animeront le bourg et baliseront le chemin vers La Forge aux livres.

Nous vous attendons nombreux pour découvrir votre nouvelle bibliothèque, qui se veut un lieu d'échanges, de découvertes et de convivialité ! Vous pourrez également découvrir les réalisations du Conseil communal des enfants, qui apportent de la verdure devant la bibliothèque, grâce à leurs carrés potagers « partagés » et à l'intérieur de la bibliothèque les sculptures livresques des enfants de l'école Hugues-Aufroy et des TAM.

L'équipe de la bibliothèque, le conseil municipal et le service lecture publique de la COMPA vous donnent rendez-vous le samedi 2 juin à 10h pour l'inauguration de la bibliothèque.

Rendez-vous à 10h sur le parking entre les écoles pour une déambulation festive et une balade contée dans Couffé qui vous conduira à la bibliothèque, où nous partagerons un vin d'honneur.



Les rendez-vous à ne pas manquer sur Couffé

AVRIL

1er et 2	FCOC	Tournoi de football	Oudon
Vendredi 6	Gym Danse	Initiation danse	Salle polyvalente
Vendredi 6	Couffé Animation Rurale	Assemblée générale	Maison de l'Enfance
Samedi 7	Basket	Soirée repas interclub	Salle polyvalente
Dimanche 8	Amicale des Retraités	Repas annuel	Salle polyvalente
Samedi 14	Commission culturelle	Programmation : Théâtre « Antigone »	Salle polyvalente
Samedi 21	APE École St-Joseph	Marché aux plantes	École St-Joseph
Dimanche 22	APE École Hugues-Aufroy	Vide-greniers	Parking salle de sports
Samedi 28	FCOC	Tournoi de football	Oudon
Dimanche 29	Palets Coufféens	Concours de palets	Stade de la Roche
Dimanche 29	Les Amis du Havre	Concours de pêche au coup	Plan d'eau de l'Ilette



MAI

Mardi 1er	FCOC	Tournoi de football	Oudon
Vendredi 4	ADSB (Don du Sang)	Collecte de sang	Salle polyvalente
Mardi 8	Amicale des Combattants / Municipalité	Commémoration du 8 mai 1945	
Vendredi 18	Comité de Jumelage	Fête de l'Europe	Althéa
Vendredi 18	Comité de Jumelage	Repas inter-jumelage	Varades
Du 17 au 21	Comité de Jumelage	Venue des Allemands	
Du 18 au 21	Comité de Jumelage	Venue des Anglais	

JUIN

Vendredi 1 ^{er}	Badminton	Tournoi nocturne	Salle de sports
Samedi 2	L'Art à Tatouille	Fête de la musique	
Samedi 2	Bibliothèque, Conseil municipal et COMPA	Inauguration bibliothèque « la Forge aux livres »	
Dimanche 3	Comité de Jumelage	Marche gourmande	Salle polyvalente
Du 7 au 11	Comité de Jumelage	Séjour en Allemagne	
Samedi 9	Basket club	Tournoi Interclub	Salle de sports
8, 9 et 10	Loisirs et Culture	Festival ALC	Althéa

Vie associative

Association ADSB Don du sang

Don du sang

L'ADSB (Association pour le Don de Sang Bénévole) organise le **vendredi 4 mai 2018 de 16h à 19h30** une **collecte de sang** à la salle polyvalente de Couffé.

Un espace enfants est prévu.

En hiver et au printemps, je donne mon sang...

Pour tout renseignement : Tél. 02 40 12 33 62

EFS44 - www.dondusang.net



La marche gourmande

Dimanche 3 juin, organisée par le Comité de Jumelage de Couffé : départ entre 11h30 et 12h30 à la salle polyvalente, circuit tout terrain, chacun à son rythme, tout en dégustant un délicieux menu, dans une ambiance très conviviale.

Participation sur réservation, tarifs : 16 € par adulte ; 9 € jusqu'à 12 ans. Pensez à vous munir de vos verres recyclables.

Réservations du 7 au 27 mai 2018 chez Mme Annie Ménoret (de 18h à 21h) au 06 77 22 05 59 ou 02 40 96 50 97 rene.menoret@orange.fr. Chèque à l'ordre du Comité de Jumelage de Couffé à déposer chez Annie MENORET, 8 rue des Marronniers 44521 COUFFÉ (il n'y aura pas de remboursement après inscription, sauf si le problème incombe à l'organisation).



Gym'Danse



- **Soirée dansante** : l'association GYM DANSE organise une soirée dansante danses de couple et danses en ligne, animée par son professeur Anne Sauvêtre, ouverte à tous, le **vendredi 06 avril 2018** à 21h00 à la salle polyvalente de Couffé.

Initiation à partir de 20h30 ; prix de l'entrée 6 €, gâteaux et boissons offerts.

- **Porte ouverte** : vous souhaitez apprendre les danses en ligne et les danses de couple, nous vous invitons à les découvrir lors de notre Porte Ouverte à la salle polyvalente de Couffé le **mardi 22 mai 2018** : à 19h00 danses en ligne ; à 20h00 danses de couple.

- Pour plus de renseignements, contactez le 06 72 07 71 05 ou rejoignez-nous sur Facebook :  GYM DANSE COUFFE.

Couffé Animation Rurale

L'assemblée générale de Couffé Animation Rurale aura lieu le **vendredi 6 avril** à 20 h à la Maison de l'enfance de Couffé. Adhérents ou non, vous y êtes attendus nombreux !

Le vide-grenier de l'APE École Hugues-Aufay

Dimanche 22 avril 2018 sur le parking de la salle de sports.

Restauration sur place. Inscriptions et renseignements au 06.44.29.99.64 ou videgreniercouffe44@gmail.com



Football Club Oudon Couffé

Le Football se joue aussi au Féminin...

Tu as de 6 à 18 ans !!!

Viens jouer et découvrir le football féminin.

Si tu es intéressée tu peux venir essayer, chaque mercredi après-midi jusqu'à mi-juin, au cours de nos séances hebdomadaires sur les terrains de Couffé.

Les séances U6F à U9F (jeunes filles nées de 2009 à 2012) se déroulent au stade municipal de COUFFÉ de 15 H 30 à 17 H.

Les séances U10F à U18F (jeunes filles nées de 2000 à 2008) proposées par catégories (U11F - U13F - U15F et U18F) se déroulent au terrain de la Roche (Route de Mouzeil) à COUFFÉ de 16 H 30 à 18 H.

Elles sont ouvertes à toutes celles qui souhaitent découvrir le football et, éventuellement, le pratiquer en club.



Pour tous renseignements,

Veillez vous adresser à Marie-Rose CORABOEUF.

Tél. 06 71 24 08 28 ou par mail : mro.cora@wanadoo.fr

FORUM « Choisir le métier d'assistant-e maternel-le »



Le SIVOM de secteur de Ligné organise un forum d'information sur le métier d'assistant maternel le **vendredi 20 avril** à **Le Cellier, salle Louis de Funès (23 rue de Bel Air)**, de **17 h 30 à 20 h 30**.

Ce forum s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur ce métier :

- ✓ Comment obtenir l'agrément ?
- ✓ Quelles sont les aides financières possibles ?
- ✓ Quels sont les droits liés à ce statut ?
- ✓ Comment être accompagné(e) sur le territoire ?...

Des stands d'information seront tenus par les différents organismes ressources, en lien avec ce métier (Relais Petite Enfance du secteur de Ligné, Conseil Départemental, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales...). Entrée libre.

Contact : Relais Petite Enfance du SIVOM du secteur de Ligné
Pôle Enfance Jeunesse Les Gattières – Le Cellier
02 40 25 40 10 ou 06 21 68 11 04 - relais.sivomligne@orange.fr



Infos allaitement maternel

Le réseau interprofessionnel Allô Allaitement 44 propose des **soirées rencontres et croisements des savoirs professionnels au sujet de l'allaitement maternel**, à destination de tous les professionnels de santé et de la petite enfance :

médecin, sage-femme, puéricultrice, pédiatre, pharmacien, ostéopathe, auxiliaire de puériculture, assistante maternelle.

Prochaine date le **mardi 5 juin 2018 de 20h30 à 22h30** à la maternité de Châteaubriant : informations pour concilier reprise du travail et allaitement maternel (avec Audrey Marin, consultante en lactation).

Adhésion de soutien pour la saison : 35 €, covoiturage conseillé.

But du réseau : construire un réseau de professionnels référents sur le territoire, aider les mères qui allaitent et leur tisser un réseau pour offrir un soutien lors de l'arrivée de leur bébé, déconstruire les « on-dit », croiser les savoirs et expériences professionnelles de chacun pour s'enrichir mutuellement.

Des questions ? questionallaitement44@gmail.com

<http://alloallaitement44.fr> « rubrique professionnels ».



SOS Urgence maman

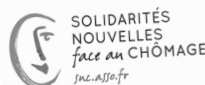
Cette association a pour objectif d'assurer un dépannage immédiat et occasionnel pour des parents obligés de faire garder leurs enfants dans l'urgence. Elle fonctionne uniquement avec des bénévoles en période scolaire du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, aucune d'adhésion, seule une participation financière de 7 € (minimum) par demi-journée est demandée pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

Il suffit d'appeler le **02 51 14 18 61**, la téléphoniste de permanence vous mettra en relation avec une maman d'accueil

pour vos besoins de garde sur le Pays d'Ancenis. Ce précieux service repose uniquement sur le bénévolat, en l'occurrence SOS URGENCE MAMAN fait appel aux personnes disponibles minimum un jour par mois pour garder des enfants chez eux ou à son domicile. Une assurance couvre cette activité et les frais de déplacement sont remboursés.

Rejoignez notre équipe en appelant le **02 51 14 18 61**.

Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC)



L'association Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) a été créée il y a plus de 30 ans sur une idée simple : **chacun d'entre nous peut agir concrètement pour réduire le chômage.**

Comment ? En accompagnant de façon humaine et personnalisée les personnes en recherche d'emploi. Aujourd'hui, grâce à Solidarités Nouvelles face au Chômage, 62 % des chercheurs d'emploi accompagnés trouvent une solution positive (un emploi pour 55 %, une formation pour 7%).

Quelle est la mission de Solidarités Nouvelles face au Chômage ? SNC propose aux chercheurs d'emploi un accompagnement bénévole, gratuit et sans limite de durée, apportant aux personnes sans emploi, souvent isolées dans leurs démarches, un soutien humain qui les encourage et les valorise. L'association finance également des emplois solidaires dans des structures de l'économie sociale.

Comment s'organise l'association ? SNC déploie son action partout en France grâce à une chaîne de solidarité privée composée de 2 400 bénévoles accompagnateurs rattachés à des groupes locaux constituant le maillon de base de l'association. Des groupes de bénévoles sont aussi créés dans les entreprises à l'initiative de salariés. Ce réseau de 182 groupes présents dans 69 départements est animé par le siège de l'association qui coordonne les actions.

Qui peut être accompagné ? SNC accompagne des personnes sur leur demande, sans distinction d'âge, de domaine d'activité, de qualification, ou de durée de chômage, à condition qu'elles aient le droit de travailler.

Quel est le rôle des accompagnateurs bénévoles ? Toujours par deux, les accompagnateurs SNC offrent aux chercheurs d'emploi un soutien à la fois moral et méthodologique. Écouter la personne, la remettre en confiance, l'aider à définir son projet professionnel, sont les bases de l'accompagnement. Les rencontres avec les chercheurs d'emploi ont lieu dans des lieux publics en moyenne deux fois par mois. Les accompagnateurs bénévoles bénéficient d'un programme de formation organisé par l'association. Ils trouvent aussi des ressources précieuses au sein de leur groupe de solidarité qui se réunit chaque mois pour échanger sur les accompagnements. Ce groupe existant depuis 2 ans, composé de 12 accompagnateurs (7 femmes et 5 hommes) est à l'écoute des chercheurs d'emploi des différentes communes du Pays d'Ancenis et joignable par mail :

groupe.ancenis@snc.asso.fr, par téléphone : 06 21 83 49 35

Pour en savoir plus, un clic sur le site de l'association : **snc.asso.fr**

Erdre & Loire Initiatives

Le printemps réveille votre maison !!! Faites appel à la mise à disposition de ELI ! La mise à disposition de personnel par Erdre et Loire Initiatives c'est :

- ✓ 157 salariés qui travaillent chez 241 clients sur 2017 ;
- ✓ favoriser l'Économie Sociale et Solidaire pour donner un autre sens à vos recrutements ;
- ✓ 25 ans d'existence, de partenariats et de savoir-faire ;
- ✓ des services variés : entretien de la maison, des jardins, des espaces verts, des locaux ; garde d'enfants (+ de 3 ans) à domicile ou en collectivité ; diverses manutentions auprès des particuliers et des professionnels etc.

ELI, association intermédiaire, œuvre pour l'accès à l'emploi durable sur le Pays d'Ancenis, chez vous mais aussi dans les collectivités, entreprises et associations du territoire.

Vous aussi faites appel à ELI :

Siège social : ZAC de l'Aéropôle

730, rue Antoine de Saint Exupéry à Ancenis - 02.40.83.15.01

mail : accueil-ancenis@erdreetloireinitiatives.fr

Antennes :

- ✓ 2, place de l'Eglise à Teillé - 02.40.97.73.79
mail : cip-teille@erdreetloireinitiatives.fr
- ✓ 206, rue du parc - Varades à Loire Auxence - 02.40.98.37.91
mail : accueil-varades@erdreetloireinitiatives.fr

Les Restos du Cœur

61 rue de l'Hermitage - Tel. : 02.40.83.12.98

Comme chaque année, les Restaurants du Cœur poursuivront leur action cet été. **La campagne d'été commencera le 09 avril et se terminera le 06 novembre.**

Les inscriptions et la distribution alimentaire auront lieu le mardi de 9h à 11h toutes les semaines, sauf en juillet et en août où elles se dérouleront tous les 15 jours.

Pour les travailleurs en situation de précarité qui ne pourraient se présenter le mardi en raison de leurs horaires de travail, l'accueil, les inscriptions et la distribution alimentaire seront assurés le lundi de 18h à 19h tous les 15 jours à partir du 09 avril.

Si vous êtes en situation difficile, les Restaurants du Cœur peuvent vous aider. Des bénévoles seront à votre écoute aux jours et horaires précisés ci-dessus.

Merci d'apporter les pièces justificatives concernant votre situation de famille ainsi que les documents attestant de vos ressources et de vos dépenses.

ADAR : les ateliers « bien vieillir »

Manger équilibré tout en se faisant plaisir ?

Le vendredi 6 avril de 14h30 à 17h30 à Ligné, salle Paul Cézanne, Maison des associations - 40, rue de Vieilleveigne. Un atelier pour les seniors animé par un diététicien.

3 € par atelier. Les prochains ateliers :

- ✓ comment adapter son logement et prévenir les risques ? Animé par un ergothérapeute ;
- ✓ temps culturel et convivial - thème à définir selon les attentes des participants aux 4 précédents ateliers.

Renseignements et inscriptions au 02 40 83 11 50
ou ancenis@adar44.com

Compa



Festival Harpes au Max du 17 au 20 mai 2018

**LE RENDEZ-VOUS MUSICAL
DE TOUT UN TERRITOIRE**

Le festival Harpes au Max, organisé par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, en partenariat avec les Harpes Camac et la ville d'Ancenis revient pour sa 2^e édition du 17 au 20 mai 2018. Place à des concerts aux registres musicaux variés, allant du classique au jazz, de la musique celtique au pop rock !

Une centaine d'artistes de plus de dix nationalités (concertistes, groupes et ensembles, professionnels et amateurs) venant de France, Russie, Chine, Etats-Unis ou encore Colombie, se produiront sur les scènes du festival.

Au programme : la harpe électrique et résolument rock de Lena Woods, ancienne candidate de The Voice 5, et son groupe Nobody's Cult, le style unique du virtuose colombien Edmar Castañeda et son World Quartet, les notes swing et manouche du Christine Lutz Quartet, la harpe jazz du Charles Overton Quartet, sans oublier les envolées classiques de la jeune prodige russe Alisa Sadikova et de la harpiste Yu Ying Chen, le Celtique Trio de Nolwenn Arzel ou la harpe bavarroise avec le Moritz Demer Ensemble.

Une programmation éclectique qui ne manquera pas de séduire mélomanes et néophytes !

Tout au long du festival, des concerts et animations gratuites sont proposés à destination de personnes isolées, âgées ou handicapées, directement sur leurs lieux de vie (à l'ESAT - Établissement de Service et d'Aide par le Travail, à la Résidence Montclair au Cellier, au Centre médico-social des Vallons-de-l'Erdre ou encore à l'épicerie solidaire de Loireauxence).

Harpes au Max s'intègre par ailleurs au programme scolaire d'éducation artistique et culturelle, avec deux parcours artistiques liés au festival à destination de 700 élèves. Ateliers, rencontres, ciné-concert, masterclass, ainsi que les animations du Village Festival (rencontre des producteurs du terroir, dégustations...) viennent compléter la programmation ! Enfin, l'exposition « La harpe, de Marie-Antoinette à nos jours » permet de découvrir une collection unique de harpes de la Camac au Château d'Ancenis, en entrée libre.

Informations pratiques et billetterie en ligne (à partir du 2 avril) sur : <http://www.harpesaumax.com>

Le programme papier sera à retrouver dans les mairies, bibliothèques et lieux culturels des communes à partir de mi-avril.

Toute l'actualité du Pays d'Ancenis sur www.pays-ancenis.com et sur la page Facebook (COMPA44150)

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Quartier Rohan - Bâtiment « Les Ursulines » - 44150 Ancenis



Impôts Ancenis : accueil personnalisé sur rendez-vous



La Direction régionale des Finances publiques du département de la Loire-Atlantique et des Pays de la Loire informe ses usagers qu'un **nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous** vient d'être mis en place au **Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises d'Ancenis**.

Souple et pratique, l'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est justifié, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et en étant muni des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers particuliers ou professionnels sont invités à **prendre rendez-vous sur le site impots.gouv.fr** (rubrique « Contact »), où ils peuvent, à tout moment, trouver tous les services en ligne et de nombreuses réponses aux questions d'ordre général ou personnel (via leur espace Particulier ou Professionnel).

Les usagers peuvent également prendre rendez-vous par téléphone au 02.40.09.14.14 **ou au guichet** de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse, si nécessaire en étant directement rappelé. Il est à souligner en outre que, sur place, les centres des finances publiques sont dotés d'un espace PC en libre-service permettant aux usagers de se familiariser avec les services en ligne de la DGFIP.

Service d'accueil familial thérapeutique adultes

Notre service recrute des accueillants familiaux sur le département de Loire Atlantique.

Il s'agit de prendre en charge à son domicile, à temps plein, ou sur des périodes de relais, une personne adulte, présentant des troubles psychiques stabilisés, ayant besoin d'un accompagnement dans un cadre familial au quotidien.



Les familles sont salariées du CHS de Blain, dans le cadre d'un contrat de travail de droit public, avec congés annuels, formation professionnelle, frais de déplacements...

Elles bénéficient d'un accompagnement de proximité par les professionnels du service dans la prise en charge de leurs accueillis, avec une équipe joignable 24h / 24h.

Pour plus de renseignements, contactez le service par téléphone au 02.40.48.89.17 / 13 ou au 02.40.48.65.28, par mail aft.nantes@ch-blain.fr ou sur le site web du CHS de Blain rubrique recrutement / offres d'emploi non médicales.

La maladie de Lyme : Prudence et sa tactique anti-tiques

Le Ministère des Solidarités et de la Santé mène une campagne anti-tiques en prévention de la maladie de Lyme, retrouvez les conseils de Prudence destinés aux enfants pour mettre en place une tactique anti-tiques ! Les tiques sont de si petites bêtes qu'il est impossible de les repérer quand tu joues dehors.

Mais tu peux te protéger en suivant les conseils de Prudence : **couvre-toi ; utilise des répulsifs ; évite les herbes hautes et les feuilles mortes ; examine-toi ; fais retirer la tique avec un crochet à tiques ; et surveille la zone où tu as été piqué.**

La brochure complète est disponible

dans le hall de la mairie

et sur : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/tiques_brochure.pdf



Permis internationaux et échanges de permis étrangers : comment faire ?

Depuis septembre 2017, un nouveau service national traite toutes les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) et de permis de conduire internationaux (PCI), sauf celles des usagers domiciliés à Paris. Le CERT (Centre d'expertise et de ressources des titres) de Nantes reçoit en moyenne chaque mois 22 000 dossiers et jusqu'à 90 000 appels, ou encore 1 mail toutes les minutes. Dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu, un travail est en cours pour mieux informer les usagers des délais de traitement. Pour faciliter la gestion des demandes, le CERT de Nantes invite les usagers à anticiper au maximum leur demande de permis international ou d'échange et à vérifier sur le site diplomatie.gouv.fr ou sur le site de l'ambassade du pays de destination si le PCI est obligatoire ou si une traduction du permis de conduire français peut autoriser le titulaire à circuler.

Il est rappelé qu'il n'y a pas d'accueil physique à la Préfecture de Nantes pour les demandes de permis internationaux et des échanges de permis et qu'il est donc inutile de se déplacer à la préfecture ; que la démarche s'effectue uniquement par courrier (simple ou suivi) uniquement au service national qui traite toutes les demandes, sauf si vous êtes domicilié à Paris (75) :

CERT PCI - TSA 33524 - 44035 NANTES CEDEX 01

ou CERT EPE - TSA 63527 - 44035 NANTES CEDEX 01

Attention de bien joindre une enveloppe « prêt-à-poster » en lettre suivie 50 g, libellée à vos nom et adresse et d'inscrire vos nom et prénom au dos des photographies. Le délai de traitement d'une demande de permis international est actuellement de 10 semaines, hors délais postaux.

S'agissant des permis internationaux demandés dans un cadre professionnel (y compris personnels de la Défense), seules ces demandes sont considérées comme des urgences et donc traitées en priorité. Il est impératif que l'utilisateur joigne une attestation de son employeur précisant la date de départ dès le début de la procédure, ce qui n'est pas le cas actuellement et retarde d'autant plus le traitement de l'ensemble des dossiers. Une nouvelle adresse dédiée au traitement exclusif de ces demandes est mise en place : **CERT PCI URGENCES PROFESSIONNELLES**

TSA 73528 - 44035 NANTES CEDEX 1

Infos pratiques mairie

Mairie

Mairie

25 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ

Tél. 02.40.96.50.05

Fax 02.40.96.57.14

mail : mairie@couffe.fr

www.couffe.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi 9h-12h

Mardi-Mercredi-Jeudi 9h-12h30

Vendredi 9h-12h et 14h-17h

Samedi 9h-12h

Permanences des élus :

Les demandes de RdV sont à effectuer à l'accueil au 02 40 96 50 05

- Martine CORABOEUF, Mme le Maire de Couffé, reçoit sur RDV
- Bertrand RICHARD adjoint bâtiments - urbanisme - travaux - voirie, reçoit sur RDV
- Laurent COQUET adjoint finances - ressources humaines - agriculture environnement, reçoit sur RDV
- Sylvie LE MOAL adjointe affaires scolaires - restaurant scolaire rythmes scolaires, reçoit le samedi matin sur RDV 10h-12h
- Josiane BOIZIAU adjointe publications - tourisme - fêtes et cérémonies - site internet - affaires sociales, reçoit le samedi matin sur RDV 10h-12h
- Eric SOULARD, adjoint animations culturelles - bibliothèque - sport vie associative, reçoit sur RDV

Adresses courriels des élus :

- Maire : martine.coraboeuf@couffe.fr
- Adjoints : bertrand.richard@couffe.fr lcoquet152@orange.fr
sylvie.lm63@gmail.com josiane.boiziau@couffe.fr
eric.soulard@couffe.fr
- Conseillers délégués :
sylvie.lecomte@couffe.fr (accessibilité, sécurité, contentieux)
pascal.robin@couffe.fr (environnement, sentiers)

Bibliothèque municipale

déménagement au 7 rue Saint-Jérôme
44521 COUFFÉ - 02.40.96.37.28

Horaires :

Les mercredis de 15 h 00 à 17 h 30

Les vendredis de 16 h 30 à 18 h 30

Les samedis de 10 h 00 à 12 h 00

Les dimanches de 11 h 00 à 12 h 30

**fermée du
1^{er} avril au
15 mai inclus**

VOIR

DETAILS

EN PAGE 8-9

Prochain Couffé-Info

n°324 JUIN-JUILLET-AOÛT 2018

Date limite de dépôt des articles :

avant le 1^{er} MAI 2018

Les articles et visuels (photos, logos, etc.) sont à adresser par email
à mairie@couffe.fr

État Civil

NAISSANCES

PAITIER ESCUDÉ Lenny

Le 23 février 2018

PARÈDES LE BILLAN Valentin

Le 20 mars 2018



DÉCÈS

ARBOUT-COLLIAT Louise

le 17 mars 2018



Urbanisme

Permis de construire et déclarations préalables Demandes déposées en janvier-février 2018

CAILLON Marcellin

Modification façade et toiture - 496 la Gruère

MARIENNE Guillemette

Rénovation charpente et toiture sur 2 bâtiments - La Noue

COLAS Louis

Construction habitation - Av de la Roche / rue de la Sucrierie

LEVOYER Jean-Pierre

Bâtiment agricole et panneaux photovoltaïques - La Gallière

LEFEVRE Sébastien

Extension habitation - Les Haies

COURGEON Denis

Rénovation garage - Le Haut-Vieux-Couffé

MAINFRAIS David

Ouverture sur bâtiment artisanal - ZA le Charbonneau

TALIBART Chloé

Modification toiture et construction clôture - La Pauvardière

JOUNEAU Michel

Clôture - 9 rue Coluche

CARSENAT Carine

Modification toiture - 180 la Guinière

RETIÈRE Samuel

Garage - 72 rue des Pressoirs

FAVREAU Eric

Bardage bois - rue de la Sucrierie

LEQUIPPE Damien

Abri de jardin - 330 la Gruère

ROUSSEAU Roger

Clôture - 331 les Thivières

JAHAN Emmanuel

Changement de destination bâtiment - rue du Pont-Taillies

TESTARD Annie

Habitation - 183 les Mazeries

Infos pratiques diverses

Services d'urgence

- **Pompiers** **18**
- **Médecin**..... **15** (SAMU)
- **Pharmacie de garde** **3237**
- **Défibrillateur à la mairie** (côté mur)

Infirmiers

- **Mmes Sylvie LEHY 02.40.83.65.12 ou 06.87.87.99.75 et Christelle OUARTY 06.67.51.05.50, infirmières à domicile**
Permanence au 6 place St-Pierre de 8h à 8h15 :
Lundi-mardi-mercredi et vendredi sans rendez-vous
Jeudi et samedi avec rendez-vous.
- **Mélanie DUPAS-MONTAGNER et Jérôme MONTAGNER, infirmiers à domicile 24/24 au 07 85 36 12 05**
1 rue du Stade à Couffé
Permanence au cabinet sur RdV du lundi au samedi : 7h-9h
- **Centre de soins infirmiers Ancenis 24/24 02.40.83.02.98**
- **A.C.A.M.D. (soins à domicile) 02.51.12.26.04**

Relais Poste de Couffé

- **Relais Poste à l'épicerie ANIZON - 02.40.96.50.89**
Horaires d'ouverture : lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi de 8h30 à 13h et de 15h30 à 19h30 - Dimanche 9h à 13h
Levée du courrier :
du lundi au vendredi à 15h45 et le samedi à 11h

Correspondants de presse

- Ouest-France - Yannick BERNARD - 06.25.91.64.47
- Echo d'Ancenis - Isabelle JAMET - 06.72.49.72.59

Enfance - adolescence

- **Puéricultrice** : Centre médico-social de Ligné
235 rue des Acacias - 02.40.77.06.70
Permanences, consultations et vaccinations des nourrissons uniquement sur rendez-vous.
- **Relais Petite Enfance** du SIVOM 02.40.25.40.10 - 06.21.68.11.04
Permanence au Restaurant scolaire de Couffé le mardi de 9h à 12h sur rendez-vous uniquement.
- **Halte-garderie "Les Lucioles"**
Pôle enfance-jeunesse – Les Gattières – Le Cellier
02.40.25.31.88 : Mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 17h
Maison de l'enfance à Couffé - lundi et vendredi de 9h30 à 16h30 (hors vacances scolaires) : 06.34.04.44.43
- **Accueil périscolaire** : "Les Galipettes" rue de Bogel
02.40.83.14.49 ou 06.19.22.01.99
Directrice : M^{me} Françoise Bourgeois
Lundi, mardi, jeudi et vendredi (et mercredi matin)
de 7h15 à 8h45 et de 16h45 à 19h
- **Maison des adolescents** - écoute et soutien pour les 11-21 ans
Antenne Nord : 02.40.51.55.60 - www.mda44.fr

Social

- **C.P.A.M.** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
téléphone **36 46** du lundi au vendredi de 8h à 17h
Espace Corail – 26 place Francis-Robert à Ancenis :
Lundi mercredi vendredi de 9h-12h / 14h-16h
(fermé pendant les vacances scolaires)
- **M.S.A.** (Mutualité Sociale Agricole) : Espace Corail
30 place Francis-Robert – 2^e étage – 06 87 60 60 62
Lundi : de 9h à 12h sans rendez-vous
l'après-midi sur rendez-vous

- **Transport Solidaire « Pilot'Agès »**
Pour Couffé : 07 68 34 99 70
- **C.A.F.** (Caisse d'Allocations Familiales) - www.caf.fr Maison de l'Etat (Sous-Préfecture) rue du Dr Bousseau à Ancenis
Téléphone : 0 810 25 44 10 (accueil téléphonique personnalisé de 9h à 16h du lundi au vendredi)
Le lundi et le mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h (sans rendez-vous) ; le 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 13h30 à 16h (sur rendez-vous au 02.51.83.44.25)
- **A.D.T.** (Aide à Domicile pour Tous)
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au 02.40.88.29.19
Agence ADT :
7 rue Saint Laurent – 44130 Blain - 02.40.79.89.76
24 route de Nantes – 44170 Nozay - 02.40.51.91.17
adt@aideadomicilepourtous.org
www.aideadomicilepourtous.org
- **C.L.I.C.** (centre local d'information et de coordination gérontologique). Espace Corail - 2^e étage - 30 Place Francis Robert - Ancenis - 02 40 96 12 51.
- **Assistante sociale** - 02.40.77.06.70
235 rue des Acacias à Ligné
Mairie de Couffé - 1^{er} lundi du mois sur RDV au 02.40.77.06.70
- **Psychologue clinicienne et psychothérapeute à domicile**
06.51.07.29.80 - mail : robin.vanessa@yahoo.fr
site : www.vanessarobin.wix.com/psy-a-domicile
- **Conciliateur de justice** : permanences sur RDV
mairie du Cellier au 02.40.25.40.18

Habitat

- **A.D.I.L.** (Association Départementale d'Information sur le Logement) Centre d'Information sur l'Habitat
Maison de l'Habitant – 12 rue du Président Herriot - 44000 NANTES – 02.40.89.30.15
ANCENIS : 2^e et 4^e jeudis de 14h à 16h30 - Espace Corail 30 place Francis-Robert – 02.40.89.30.15
LIGNÉ : 3^e mercredi de 14h à 16h30 - 43 rue du Centre
Tél. 02.40.77.04.68
- **C.A.U.E.** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) :
25 rue Paul-Bellamy - Nantes - 02.40.35.45.40 - www.caue44.fr

Environnement

- **DÉCHETTERIE La Coutume Mésanger**
Lundi, mardi, jeudi 13h45 à 18h
Mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h30 / 13h45 à 18h

Accueil des déchets polluants : peintures, solvants, huiles produits de traitement, phytosanitaires...
1^{er} samedi du mois de 14h à 18h

CALENDRIER DE COLLECTE DES DECHETS

COMPA « gestion des déchets » au 02.40.96.43.22

	Ordures ménagères	Sacs jaunes
Zone agglomérée	Tous les lundis	Lundis des semaines paires
Zone rurale	Lundis des semaines paires	

A noter :

Report d'une journée si jour férié dans la semaine

A noter : sortir les bacs et les sacs la veille (dimanche) au soir. Les sacs jaunes sont à votre disposition, sur demande, à l'accueil de la mairie.

SAISON 2017 - 2018



Commune de Couffé

par la Cie Mots sauvages

Est-ce un sacrifice ? Peut-être... inutile ? Pas sûr... des générations d'hommes et de femmes pourront se référer à la force d'Antigone. »

SAM
14
AVRIL
21 H
THÉÂTRE



Ce spectacle aura lieu dans la salle polyvalente (et non à l'Althéa)

PASS

Réservations en mairie de Couffé au 02 40 96 50 05
Tarifs : plein 9€ ; réduit 5 € ; moins de 15 ans gratuit

LE FESTIVAL A.L.C. 2018

par l'association Loisirs et Culture

Renseignements : alc.ateliers@gmail.com

**8, 9
& 10
JUN**

SPECTACLE

